



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Le développement de l'économie collaborative est un enjeu majeur pour locavor.fr. Cette évolution de consommation va réinventer notre manière de partager et d'échanger.

Le réseau locavor a pour but de faire connaître notre agriculture et notre terroir ; de proposer une alimentation de qualité élaborée proche de chez vous.

Pour ce faire, les acteurs de la communauté doivent accepter la charte suivante afin de collaborer dans les meilleures conditions.

L'ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

- ✓ Compléter au mieux les fiches descriptives des produits en enseignant un maximum d'informations.
- ✓ Proposer uniquement des produits locaux, le terme « locavore » indique une distance maximale de 250km entre le producteur et le consommateur. Le site accepte à titre exceptionnel les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.
- ✓ Livrer les produits lorsque le montant minimum pour une vente est atteint et respecter le contenu des commandes.
- ✓ Respecter le travail du gérant et de la plateforme locavor tout comme nous respectons le vôtre en ne commercialisant pas vos produits pendant les distributions locavor. Lors de cet événement, il n'y a pas d'échange d'argent d'autant plus qu'il ne saurait être considéré comme un marché.
- ✓ Participer aux livraisons le plus souvent possible afin de garantir une chaîne du froid et un conditionnement optimum jusqu'à la remise de la commande au membre. La continuité de l'offre est très importante.
- ✓ Participer le plus souvent possible aux activités du locavor afin de partager votre passion aux membres.
- ✓ Être transparent avec le gérant du locavor en échangeant avec lui des points positifs comme négatifs. En cas d'une rupture de la collaboration, respecter un délai de préavis de 1 mois permettant au locavor de trouver d'autres fournisseurs.
- ✓ Informer la plateforme locavor.fr des évolutions de votre activité (comme un déménagement, une modification de statut...); nous devons pouvoir entrer en contact facilement avec vous.

L'ENGAGEMENT DES GÉRANTS DE LOCAVOR

- ✓ Effectuer les distributions dans un point de distribution respectant des conditions adaptées à l'activité.
- ✓ Faire connaître son locavor au travers de tracts, du bouche à oreille, des médias locaux et animer le réseau de membres (des visites d'exploitations peuvent être organisées en lien avec les producteurs, des repas...). Les messages sur la plateforme sont aussi importants pour partager vos activités et évolutions (nouveaux produits, fournisseurs...).
- ✓ Organiser des ventes récurrentes avec un panel varié de produits. Les critères de sélection peuvent être la qualité, le prix ou la distance.
- ✓ Ne pas hésiter à contacter et collaborer avec les autres gérants de locavor.
- ✓ Informer la plateforme locavor des évolutions de votre activité (comme un déménagement, une modification de statut...); nous devons pouvoir entrer en contact facilement avec vous.
- ✓ Respecter le montant minimum de livraison des fournisseurs qui doivent considérer leurs frais de transport.
- ✓ Privilégier l'agriculture raisonnée et les produits de saison.
- ✓ Respecter des délais lors d'évènements importants comme :
 - L'annulation d'une distribution suite à une vente
 - L'arrêt d'une collaboration avec un fournisseur : 1 mois
 - L'arrêt de votre activité de gérant de locavor : 2 mois

L'ENGAGEMENT DE LOCAVOR.FR

- ✓ Assurer un maillage convenable de points de distributions en respectant les zones de chalandise de chaque locavor.
- ✓ Appuyer les gérants de locavor en leur proposant des outils appropriés d'aide à l'utilisation de la plateforme, en conseillant et en encourageant les animations.
- ✓ Mettre à disposition une liste de producteurs locaux afin de faciliter les recherches et promouvoir le locavorisme.
- ✓ Assurer la sécurisation des paiements et des transactions financières entre les acteurs du réseau. Proposer une facturation claire.
- ✓ Communiquer de manière transparente sur les conditions d'utilisation et les frais de service. La marge de la plateforme est de 7.5% du prix du produit HT dont 2% de frais bancaires et de 8.5% en cas de dépôt-vente.
- ✓ Proposer régulièrement des améliorations sur la plateforme locavor.fr
- ✓ Être à l'écoute des retours des utilisateurs et assurer un temps de réponse le plus rapide possible.
- ✓ Respecter la vie privée des utilisateurs et ne pas communiquer les données à des organismes tiers autres que l'organisme bancaire.
- ✓ Référencer un maximum les fournisseurs respectant l'écologie et la qualité de leurs produits.